

ompte rendu de la réunion du 17 mars 2022 qui s'est déroulé à huis clos

Le 17 mars 2022, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de la commune sous la présidence de Cyril TRINQUET, Maire,

Étaient présents : M. Cyril TRINQUET, M. SARCINELLA Jean, M TARTRAT Armand, M. CAMUZAT Julien, M LAVAULT Olivier, Mme QUERIN Catherine, M. SERGENT Marc, Mme PASTANT Joëlle, M. CAMUZAT Bruno, Mme JUDAS Marie-France.

Secrétaire de séance : Mme PASTANT Joëlle

Le conseil est d'accord pour ajouter un point à l'ordre du jour : devis multi-service.

1. **Délibération pour délégation DPD au SIEEEN**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de confier au SIEEEN les missions DPD et autorise Mr le Maire Cyril TRINQUET à signer la convention.

2. **Délibération pour délégation à Mosaïque Environnement de l'évaluation environnementale préalable à la création d'une carte communale.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte de confier à Mosaïque Environnement la mission environnementale de l'évaluation environnementale préalable à la création d'une carte communale pour un montant de 7200 euros.

3. **Délibération pour le lancement par Mr DREAU d'une étude concernant la réhabilitation du presbytère.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte les devis de Mr DREAU pour un montant de 4010 euros pour le presbytère et pour un montant de 2814 euros pour la dépendance du presbytère.

4. **Délibération fixant le choix du repreneur du multiservice**

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la commission du multiservice, décide d'en confier sa gérance à Mr Marc SERGENT (en son absence) et autorise Mr le Maire Cyril TRINQUET à signer le bail.

5. **Délibération pour l'adhésion de la commune à la fondation du patrimoine**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, il autorise le Maire Cyril TRINQUET à signer l'adhésion à la fondation du patrimoine.

6. **Délibération pour l'achat d'une part de l'abattoir de Corbigny par la commune**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité l'achat d'une part sociale dans de cadre de l'entreprise de l'abattoir de Corbigny pour un montant de 500 euros.

7. **Devis multiservice**

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de faire appel :

- Entreprise PONCELET Bruno, Gâcogne d'une valeur de 2540.90 euros TTC
- Entreprise IDFC pour la hotte d'une valeur de 3300.41 TTC
- Entreprise LOURO d'Autun pour une valeur de 4198.78 TTC

8. **Questions diverses**

A/ Fête patronale le dimanche 14 août 2022

- Vin d'honneur à 11 h
- Structure gonflable
- Repas le midi (Mr SERGENT Marc)
- Spectacle traditionnel
- Buvette barbecue
- Bal
- Feu d'artifice
-

B/ Demande de transfert des cendres de la famille PASTANT du caverne au colombarium

Le conseil est d'accord à condition de Mme Pastant supprime le caverne.

C/ Prime de naissance

A l'heure actuelle elle est de 50 euros. Le conseil passe cette prime à 200 euros.

D/ Le conseil rappelle que le dépôt des cendres au Jardin des souvenirs est gratuit.